

M. DE MONTMAGNY

---

Ce gouverneur, partant du Canada l'automne de 1648, alla mourir à l'île Saint-Christophe. Voyons pourquoi il fut rappelé de chez nous et comment il choisit les Antilles pour sa retraite.

Les chefs de la colonie de Montréal voyaient l'état misérable de leurs affaires et ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes, car, avec de bonnes intentions ils manquaient d'expérience et n'avançaient à rien. Ce sont eux qui conçurent le plan de s'emparer du poste de gouverneur général et qui firent nommer M. d'Ailleboust. "Le rappel de M. de Montmagny, raconte Charlevoix, provenait d'une décision générale que venait de prendre la cour. Le commandeur de Poincy, gouverneur des îles françaises d'Amérique, avait refusé de remettre le gouvernement à son successeur et s'était maintenu dans sa charge contre l'ordre du roi. Cette espèce de rébellion avait eu des imitateurs. Pour arrêter le mal, le conseil avait décidé que les gouverneurs seraient changés tous les trois ans, et c'est en conséquence de cette résolution que M. de Montmagny était mis à la retraite."

Tout cela n'est qu'une raison de cour, enveloppée de ces formes que le vulgaire rend par un euphémisme : dorer la pilule. M. de Montmagny recevait la punition méritée par d'autres. Quant à la règle de trois ans, elle ne fut jamais mis en pratique que pour M. d'Ailleboust.

Que vient faire Poincy dans cette cabale du Canada ? Qui était Poincy ? Un parent de notre gouverneur, mais là s'arrête pour nous le rapprochement. Personne au Canada, sauf les gens de Montréal, ne demandait le renvoi du gouverneur, aussi Charlevoix dit-il que cette mesure "causa quelque surprise." La *Relation* de 1648 note que M. de Montmagny "fit paraître une généreuse